

## 411.A. Matériels agro-environnementaux

### ❖ Qu'est ce que le PCAEA 411A?

Il s'agit d'un dispositif d'aides à l'acquisition de matériels agro-environnementaux.

Le taux d'aide est fixé à 25% et peut aller jusqu'à 40% selon les demandeurs.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 6000 € HT et le montant maximal est de 50 000 € HT en individuel.

Ce dispositif d'aides est programmé pour la période 2015-2020 et est financé par l'Etat (Ministère de l'Agriculture), la Région Bretagne, l'Agence de l'eau et les départements Bretons avec un co-financement européen (FEADER).

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



Côtes d'Armor  
le Département



Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT



### ❖ Quels sont les investissements éligibles?

Le matériel éligible dépend du type de demandeur: AB, MAEC, CEI algues vertes, Dephy, GIEE, AEP, JA, autre exploitation. Pour connaître la liste précise du matériel éligible dans votre situation et le montant plafond de chaque investissement vous pouvez consulter l'arrêté ([https://www.europe.bzh/jcms/prod\\_285130/fr/soutien-aux-investissements-d-amelioration-de-la-performance-globale-et-la-durabilite-de-l-exploitation-agricole](https://www.europe.bzh/jcms/prod_285130/fr/soutien-aux-investissements-d-amelioration-de-la-performance-globale-et-la-durabilite-de-l-exploitation-agricole)).

#### Gestion de la biodiversité

- Broyeur à bûchettes, barre d'effarouchement.

#### Gestion des intrants de fertilisation

- Composteuse, retourneur d'andains, table d'épandage grande largeur, système d'épandage sans tonne et équipement, enfouisseur à disque ou injecteur de prairie, rampe à pendillards

#### Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique

- Bineuse et options, désherbineuse, herse étrille, houe rotative, roto étrilleuse, matériel de fauche sous clôture ou à effacement, ...

#### Gestion de l'herbe

- Faucheuse (conditionneuse, autochargeuse), enrubanneuse monoballe ou en continu, andaineur, faneuse, démêleur sur godet, dérouleur de round, chemin, boviduc ...

#### Agriculture de précision et de conservation des sols

- Système de débit proportionnel à l'avancement, matériel embarqué de géolocalisation, système de guidage, semoir spécifique semis direct, strip-till, sur-semis, semoir d'enherbement inter-rang...

#### Matériel de production végétale spécialisée

- Lutte thermique, désherbage et broyage inter-rang, lutte biologique (filets tissés anti-insectes), aire de lavage / rinçage / remplissage, dispositif de traitement de effluents agréés CRODIP, éclaircissage mécanique, barbutteuse, ...

## ❖ Comment monter un dossier?

Vérification  
de son  
éligibilité

- Les dossiers doivent être complétés sur la base des [documents officiels](#) mis en ligne.
- L'article 2 de l'arrêté vous permettra de savoir si vous êtes éligible à l'aide et l'article 3 si l'investissement envisagé est subventionnable.

Formulaire  
de  
demande

- Le dossier de demande d'aide se compose d'un formulaire et des pièces justificatives à joindre à ce formulaire (devis, éléments comptables, attestations de paiement des cotisations sociales ...).

Dépôt du  
dossier

- Pour cet appel à projet 2020, les dossiers sont à envoyer avant le 17 avril 2020 à la DDTM du Finistère.



- Attention à ne pas acheter le matériel, ne pas signer de devis ou de bon de commande, ne pas verser d'acompte avant d'avoir reçu un accusé de réception de dossier complet de la part de la DDTM.
- L'accusé de réception de la DDTM ne vaut pas décision d'attribution de la subvention.

## ❖ Comment sont sélectionnés les dossiers?

Seules les demandes éligibles participent à l'appel à projet. Les dossiers sont examinés et classés en fonction d'un nombre de points qui leur est attribué selon la situation du demandeur (exemple: jeune agriculteur: 30 points, MAEC système: 50 points, CEI algues vertes: 50 points...). Le nombre minimal de points requis pour être éligible est de 20 points. Les subventions sont ensuite accordées dans la limite des crédits disponibles et sur la base des critères de notation mentionnés ci-dessus.

Le nombre de dossiers sur la période 2015-2020 est limité à 2 par bénéficiaire. Un même dossier peut concerner plusieurs investissements.

## ❖ Calendriers de dépôt des dossiers et acquisition du matériel

**La prochaine date limite de dépôt des dossiers est fixée  
 au vendredi 17 avril 2020**

- Les dossiers déposés jusqu'au **20 mars 2020** bénéficieront d'une pré-instruction par la DDTM pour vérification de la complétude et pourront être complétés en une seule fois jusqu'au 17 avril 2020.
- Tout dossier déposé incomplet après le 20 mars 2020 sera classé inéligible.
- Le bénéficiaire doit démarrer les travaux dans les 6 mois qui suivent la date de décision d'attribution de la subvention et terminer les travaux dans un délai de 1 an à compter de la date de commencement des travaux.



## ❖ Contacts

**Nous vous accompagnons gratuitement dans le montage de votre dossier.**

**Animation agricole :** Manon LE BRETON  
 02 29 40 41 24 / 06 47 38 01 99  
 pole.prevention@epab.fr